

## Séance publique du 21 janvier 2008

### Délibération n° 2008-4711

commission principale : finances et institutions

objet : **Individualisation d'autorisation de programme - Opération Neuville en Champagne - Réserves foncières**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le territoire du val de Saône constitue un pôle industriel et de services important au regard de l'agglomération lyonnaise. Le tissu économique du val de Saône est diversifié. Contrainte d'un point de vue géographique entre la Saône et le plateau du Franc du Lyonnais, la zone industrielle Lyon Nord, installée dans la plaine, le long de la RD 433 et en bordure de la Saône, s'étend sur les communes de Neuville sur Saône et de Genay ; elle accueille de nombreuses entreprises, notamment de grands groupes industriels.

Ainsi, située à la porte nord de l'agglomération lyonnaise et bien desservie par les infrastructures routières, la zone d'activité Lyon Nord est identifiée comme site stratégique et s'analyse comme le véritable pôle économique du val de Saône. Elle bénéficie d'ailleurs, depuis 1997, d'actions de requalification et, sur la période 2003-2008, d'un programme de requalification.

Si cette zone dispose de fortes potentialités de développement, il s'avère néanmoins que ce développement est fortement contraint par des périmètres délimitant des zones de risques technologiques et d'inondations qui entraînent une raréfaction du potentiel foncier.

Or, à terme, cette raréfaction du foncier est susceptible de gêner le développement des entreprises locales et de compromettre l'accueil de nouvelles activités alors même que la volonté de la Communauté urbaine et de l'ensemble des communes du val de Saône est de maintenir et de développer l'attractivité et le dynamisme de la zone industrielle Lyon Nord.

Le secteur en Champagne apparaît, par conséquent, comme le dernier secteur intéressant car offrant un potentiel de développement économique sur zone. En effet, il totalise 17 hectares de terrain nu. Ce secteur est donc aujourd'hui enclavé dans un environnement industriel qui constitue l'amorce d'une progression de l'urbanisation en direction du centre de Lyon et est caractérisé par une situation urbaine de porte de ville. De plus, sa vocation d'urbanisation à caractère économique est clairement affirmée au plan local d'urbanisme (PLU) et par des orientations d'aménagement. Cette situation n'est d'ailleurs pas sans créer une forte pression sur ces terrains avec une spéculation foncière grandissante.

Aussi, et au regard de l'intérêt communautaire, maîtriser dès maintenant ce secteur, par le biais de la constitution d'une réserve foncière, s'avère aujourd'hui stratégique pour la Communauté urbaine. Afin de concrétiser cet intérêt, la Communauté urbaine lancera une déclaration d'utilité publique (DUP) sur ce secteur en 2008.

Le montant prévu des acquisitions foncières est estimé à 3 000 000 €.

*Circuit décisionnel* : le pôle finances et moyens a émis un avis favorable le 18 décembre 2007 sur l'individualisation de l'opération Neuville en Champagne - réserves foncières pour un montant de 3 000 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**Approuve** l'individualisation de l'opération Neuville en Champagne - réserves foncières - pour un montant de 3 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,